



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 mars 2024

Nombre de Conseillers : 19
En exercice : 19
Présents : 14
Votants : 15
Date de la convocation : 15 mars 2024

	PRESENTS	ABSENTS	POUVOIR		PRESENTS	ABSENTS	POUVOIR
G. BOUDIER	X			M.FOUGERON		X	Pouvoir à N. MICHEL
L. PARREAU	X			J. DIOT	X		
N. MICHEL	X			D. MARTIN	X		
J-L MOREAU	X			N. AGOGUE	X		
A RIBEIRO	X			M. CAPRIOLI	X		
J. LAROUSSE	X			E. DODINET			
M. RAMOND	X			J. LANDRY			
M. QUESNEY		X		E. BROSSARD		X	
A. POILLERAT	X			JP.BURON	X		
JL. ALLANIC	X						

Secrétaire de séance : Nadine MICHEL

L'an DEUX MIL VINGT QUATRE, le VINGT ET UN MARS à VINGT HEURES, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel, sous la présidence de Gérard BOUDIER, maire.

Le compte rendu du dernier conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

07-2024 BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Madame Alexandra RIBEIRO, adjointe au Maire, déléguée aux Finances, présente aux élus le compte administratif du BUDGET PRINCIPAL de la commune, appuyé de tous les documents propres à justifier les dépenses et les recettes.

Le Conseil Municipal, hors la présence de Mr le Maire, considérant que les écritures comptables sont conformes aux pièces justificatives présentées :

APPROUVE, à l'unanimité, le Compte Administratif du BUDGET COMMUNAL de l'exercice 2023 arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
total opérations de l'exercice	376 220.11 €	484 125.90 €	1 367 327.19 €	1 347 593.65 €
résultat de l'exercice 2023		- 107 905.79 €	19 733.54 €	
résultat antérieur reporté	493 682.85 €		277 496.37 €	
résultat cumulé	385 777.06 €		297 229.91 €	

08-2024 BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Après avoir pris connaissance du compte de gestion présenté par le comptable public du Service de Gestion Comptable de Gien pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

CONSTATE la parfaite concordance du compte de gestion du BUDGET PRINCIPAL

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Service de Gestion Comptable de Gien n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

09-2024 : BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DU RESULTAT 2023

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de l'affecter le résultat comme suit :

FONCTIONNEMENT

- Résultat antérieur reporté	277 496.37 €
- Résultat de l'exercice 2023	19 733.54 €
o Résultat de clôture de l'exercice 2023	297 229.91 €

INVESTISSEMENT

- Résultat antérieur reporté	493 682.85 €
- Résultat de l'exercice 2023	- 107 905.79 €
o Résultat de clôture de l'exercice 2023	385 777.06 €

1) Affectation en réserve au 1068 en investissement	60 000.00 €
2) Excédent d'investissement reporté	385 777.06 € au compte 001
3) Report à nouveau à la section/fonctionnement	237 229.91 € au compte 002

10-2024 : VOTE DES SUBVENTIONS 2024

Considérant que les conseillers municipaux impliqués dans les associations n'ont pas participé au vote Le Conseil Municipal, vu l'avis de la commission des associations,

VOTE la somme de 18 000.00 € au profit des associations (voir annexe du budget) pour le budget 2024 (crédits au 6574)

11-2024 : BUDGET PRINCIPAL : VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2024

Le conseil municipal décide de voter le budget par chapitre et **APPROUVE**, à l'unanimité, le budget primitif 2024 qui s'équilibre, en recettes et dépenses à la somme de :

- **SECTION DE FONCTIONNEMENT : 1 537 000.00 €**

DEPENSES	PREVU 2024	RECETTES	PREVU 2024
011 - Charges à caractère général	444 247.39 €	002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	237 229.91 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	544 700.00 €	013 - Atténuations de charges	3 000.09 €
014 - Atténuations de produits	1 000.00 €	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	126 270.00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 338.39 €	73 - Impôts et taxes	242 000.00 €
65 - Autres charges de gestion courante	518 950.00 €	731 - Fiscalité locale	640 500.00 €
66 - Charges financières	13 764.22 €	74 - Dotations, subventions et participations	258 000.00 €
67 - Charges exceptionnelles	1 000.00 €	75 - Autres produits de gestion courante	30 000.00 €
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	3 000.00 €	77 - Produits exceptionnels	- €
TOTAL DEPENSES	1 537 000.00 €	TOTAL RECETTES	1 537 000.00 €

- **SECTION D'INVESTISSEMENT : 871 115.45 €**

DEPENSES	PREVU 2024	RECETTES	PREVU 2024
16 - Emprunts et dettes assimilées	66 637.24 €	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	385 777.06 €
20 - Immobilisations incorporelles	25 500.00 €	024 - Produits de cessions	40 000.00 €
21 - Immobilisations corporelles	96 530.05 €	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 338.39 €
23 - Immobilisations en cours	652 448.16 €	10 - Dotations, fonds divers et réserves	105 000.00 €
27 - Autres immobilisations financières	30 000.00 €	13 - Subventions d'investissement	222 000.00 €
TOTAL DEPENSES	871 115.45 €	16 - Emprunts et dettes assimilées	1 000.00 €
		23 - Immobilisations en cours	107 000.00 €
		TOTAL RECETTES	871 115.45 €

12-2024 : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2024

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur les taux d'imposition des deux taxes foncières et la taxe d'habitation, le maire propose *de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2024*.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE d'appliquer pour 2024 les taux d'imposition suivants :

TAXES	TAUX 2023	TAUX 2024
Taxe foncière sur les propriétés bâties	34,60	34,60
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	89,45	89,45
Taxe d'habitation	11.30	11.30

AUTORISE le Maire à procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

13-2024 : SERVICE EAU POTABLE - ASSAINISSEMENT : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Jean-Loup MOREAU, adjoint au Maire, présente aux élus le compte administratif du service « EAU POTABLE - ASSAINISSEMENT » de la commune, appuyé de tous les documents propres à justifier les dépenses et les recettes. Le Conseil Municipal, hors la présence de Mr le Maire, considérant que les écritures comptables sont conformes aux pièces justificatives présentées :

APPROUVE, à l'unanimité, le compte administratif du service « EAU POTABLE - ASSAINISSEMENT » de l'exercice 2023 arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
total opérations de l'exercice	142 302.81 €	155 172.43 €	359 397.60 €	328 456.28 €
résultat de l'exercice 2023		- 12 869.62 €	30 941.32 €	
résultat antérieur reporté	910 741.59 €		118 880.54 €	

résultat cumulé	897 971.97 €		149 821.86 €	
------------------------	---------------------	--	---------------------	--

14-2024 : SERVICE EAU POTABLE - ASSAINISSEMENT : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Après avoir pris connaissance du compte de gestion présenté par le comptable public du service de gestion comptable de Gien pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

CONSTATE la parfaite concordance du compte de gestion du service « EAU POTABLE - ASSAINISSEMENT »
DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le comptable public du service de gestion comptable de Gien n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

15-2024 : SERVICE EAU POTABLE - ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DU RESULTAT 2023

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022, le Conseil Municipal **DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

INVESTISSEMENT

- Résultat antérieur reporté	910 741.59 €
- Résultat de l'exercice 2023	-12 869.62 €
o Résultat de clôture de l'exercice 2023	897 971.97 €

FONCTIONNEMENT

- Résultat antérieur reporté	118 880.54 €
- Résultat de l'exercice 2023	30 941.32 €
o Résultat de clôture de l'exercice 2023	149 821.86 €

1) Report en fonctionnement au 002 **149 821.86 €**

2) Report en investissement au 001 **897 971.97 €**

16-2024 : SERVICE EAU POTABLE – ASSAINISSEMENT : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Le conseil municipal décide de voter le budget par chapitre et après en avoir délibéré, à l'unanimité **APPROUVE** le budget primitif 2024 qui s'équilibre, en recettes et dépenses à la somme de :

- **SECTION DE FONCTIONNEMENT :** **487 740.00 €**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BUDGET 2024	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BUDGET 2024
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)		149 821.86 €	011 - Charges à caractère général		173 706.00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section		54 267.80 €	012 - Charges de personnel et frais assimilés		120 000.00 €
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat* de services, marchan		265 650.34 €	014 - Atténuations de produits		28 500.00 €
74 - Subventions d'exploitation		13 000.00 €	042 - Opérations d'ordre de transfert entre section		151 148.23 €
75 - Autres produits de gestion courante		5 000.00 €	65 - Autres charges de gestion courante		3 000.00 €
77 - Produits exceptionnels		- €	66 - Charges financières		6 866.16 €
TOTAL RECETTES		487 740.00 €	67 - Charges exceptionnelles		2 519.61 €
			68 - Dotations aux amortissements et aux provisions		2 000.00 €
			TOTAL DEPENSES		487 740.00 €

- **SECTION D'INVESTISSEMENT :** **1 053 630.00 €**

RECETTES D'INVESTISSEMENT		BUDGET 2024	DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BUDGET 2024
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		897 871.97 €	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		54 267.80 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		151 148.23 €	16 - Emprunts et dettes assimilées		31 171.72 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves		4 609.80 €	20 - Immobilisations incorporelles		130 000.00 €
13 - Subventions d'investissement		- €	21 - Immobilisations corporelles		238 190.48 €
TOTAL RECETTES		1 053 630.00 €	23 - Immobilisations en cours		600 000.00 €
			TOTAL DEPENSES		1 053 630.00 €

17-2024 REVISION DES TARIFS EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE les tarifs « EAU POTABLE » comme suit :

	2023	2024
Consommation d'eau potable : le m ³	0,95 €	1,00 €
Branchement eau potable		
Abonnement	par an	par mois
Diamètre 15 et 20	30 €	2,5 €
Diamètre 25 et 30	48 €	4 €
Diamètre 100	72 €	6 €

APPROUVE les tarifs « ASSAINISSEMENT » comme suit :

	2023		2024	
	par an	par mois	par an	par mois
Taxe fixe	60,00 €	5,00 €	60,00 €	5,00 €
Taxe Fixe pour BRAY	160,00 €		160,00 €	
prix au m ³ consommé	1,35 €		1,35 €	
prix au m ³ consommé pour BRAY	0,45 €		0,45 €	
Raccordement Assainissement				
immeuble construit	2 000,00 €		2 000,00 €	
immeuble futur	2 000,00 €		2 000,00 €	
Taxe HLL	90,00 €		90,00 €	
Taxe fixe HLL	12,00 €		12,00 €	

DIT QUE ces tarifs seront applicables à compter de la prochaine période de facturation, soit au 1^{er} novembre 2024.

18-2024 SCHEMA DIRECTEUR DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF : attribution du marché

La commune souhaite réaliser un diagnostic et un schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées et pluvial sur son territoire.

L'objet de l'étude est de réaliser :

- Le diagnostic du fonctionnement du réseau de collecte et de la station de traitement des eaux usées afin d'en recenser les anomalies, de quantifier la pollution rejetée ainsi que son impact sur le milieu ;
- Le schéma directeur d'assainissement visant à réduire les dysfonctionnements, les rejets de pollution et les surcoûts d'exploitation qui en découlent, à respecter la réglementation en vigueur
- L'analyse du risque de défaillance telle que définie par l'arrêté du 21 juillet 2015 et la note de cadrage de l'ASTEE (2eme Edition 2021)
- Un état des lieux des réseaux d'eaux pluviales urbaines ayant pour objectif la réalisation du plan du réseau des eaux pluviales urbaines, caractériser son fonctionnement et proposer les améliorations qui en découlent.
- L'étude porte sur le système d'assainissement collectif des eaux usées, la station de traitement des eaux usées et le réseau pluvial urbain de la commune ainsi que le réseau de collecte des eaux usées de la commune de Bonnée raccordée au système d'assainissement.

L'étude diagnostic étant une étude d'ensemble, elle porte sur tous les collecteurs et réseaux d'eaux usées et eaux pluviales. L'étude intègre l'ensemble des bassins versants drainés par les réseaux et la totalité des rejets.

Sur présentation du rapport d'analyse des offres, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'attribué le marché à **ALTEREO SAS** pour un montant de 116 226.00 € HT

AUTORISE LE MAIRE à signer le marché et tous les documents relatifs à cette affaire.

19-2024 : ADOPTION DES RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR L'ANNEE 2023

Jean-Loup MOREAU, adjoint délégué, rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif et de l'eau potable.

Ces rapports doivent être présentés à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, les présents rapports et leur délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à

l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Les RPQS doivent contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Les présents rapports sont publics et permettent d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ces rapports, le conseil municipal, à l'unanimité :

ADOpte les rapports sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif

DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération

DECIDE de mettre en ligne les rapports et la délibération sur le site www.services.eaufrance.fr

DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

Affiché le 28 mars 2024 conformément aux prescriptions de l'article 2121-25 du CGCT